



---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 février 2018 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseillère Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Sont absents :**

Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	conseiller siège 3

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 8 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**2018-02-034**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 février 2018 soit ouverte à 19 h 03 devant environ 8 contribuables.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2018
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 (budget 2018)
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 (immobilisations)
- 0.6 Demande de dérogation mineure 2018-001



## **100 Administration générale**

- 1.1 Adoption des salaires et remises pour janvier 2018
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés de janvier (446-448)
- 1.3 Registre des déclarations des intérêts pécuniaires
- 1.4 Maire – Comités MRCVG + nomination du maire suppléant
- 1.5 Avis de motion – Règlement 2018-062 concernant les nuisances
- 1.6 Préposé au presbytère et animateur de la Maison des Jeunes – Fin d’emploi
- 1.7 COMBEQ 2018 – Inscription Congrès
- 1.8 Congrès ADMQ – Inscription
- 1.9 Proposition DL – Renouvellement du Contrat pour portables et contrat service
- 1.10 Entretien ménager - centre municipal
- 1.11 Location de la salle municipale
- 1.12 Proposition de bureaux dans la Maison des Jeunes pour administration et Maire
- 1.13 Résolution autorisant le Directeur général comme signataire au nom de la municipalité
- 1.14 Assurance Collective - Renouvellement UMQ
- 1.15 Formation Maire et DG
- 1.16 Avis de motion règlement 2018-060 – Traitement des élus
- 1.17 Forfait clé en main – CHGA
- 1.18 Bourses de mérite scolaire – Finissants 2018

## **200 Sécurité publique**

### **300 Transport**

- 3.1 Confirmation du MTMDET pour contribution 50%
- 3.2 Permis MTMDET pour enseigne stationnement hiver

### **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Commande de paniers de fleurs suspendus - Quantité

### **500 Santé et Bien –être**

- 5.1 Campagne Centraide 2018
- 5.2 États financiers et statistiques Clinique Santé
- 5.3 Bourses de la relève
- 5.4 Lettre de remerciement – Paroisse Ste-Marie de l’Incarnation
- 5.5 Feuillet paroissial – demande de contribution
- 5.6 Contribution Croix-Rouge
- 5.7 Locaux pour comptoir de dépannage – Lettre de remerciement à Fabrique de Blue Sea

### **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Don d’une parcelle de terrain – Traverse de Bouchette

### **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Maison des Jeunes – ManiJeunes
- 7.2 Blue Sea 100 ans - Date Consultation publique



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- 7.3 Radiothon 2018 CHGA
- 7.4 Contribution municipale aux activités sportives pour jeunes

## **800 Correspondance**

- 8.1 Rapport du Maire de Janvier 2018

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**

**2018-02-035**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 février 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2018-02-036**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 JANVIER 2018**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2018-02-037**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 JANVIER 2018**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2018-02-038**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 30 JANVIER 2018 (ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018)**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :



Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 30 janvier 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2018-02-039**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 30 JANVIER 2018 (ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATION)**

Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 30 janvier 2018 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2018-02-040**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-001**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part des propriétaires du terrain situé au 40, chemin de la Ferme, numéro de matricule 3219-22-1396 touchant les zones C-148 et V-149, numéro de lot: 4 990 475 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé le plan accompagnant la demande de dérogation mineure préparé par Christian Schnob, arpenteur-géomètre en date du 19 décembre 2017 sous sa minute 3270;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal dans la marge de construction riveraine, soit à 19,5 mètres, 20,5 mètres et 21,1 mètres de la ligne des hautes eaux, incluant les corniches, au lieu de 21,9 mètres tel que prévu à l'article 6.2.1.6 du règlement de zonage 93-03-15 (B);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'achat du terrain en 2011, les propriétaires avaient demandé à la municipalité de Blue Sea de confirmer que l'implantation d'un chalet projeté (30' X 30') tel qu'illustré sur un plan daté du 3 août 1989, était toujours valide et conforme. Copie remise à la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du chalet projeté respecte les normes édictées par politique provinciale Protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est irrégulier en forme de triangle dont deux des trois faces sont bordées d'eau;

CONSIDÉRANT QUE seulement un endroit sur le terrain permet la construction d'un chalet;

CONSIDÉRANT QUE le chalet ne peut être reculé vers la marge de recul dû à la pente ascendante sans causer des dommages considérables à l'environnement. Reculer le chalet davantage vers la marge arrière du terrain nécessiterait l'enlèvement de plusieurs arbres matures essentiels à la rétention du sol dans cette zone à forte pente ascendante près du lac et serait dommageable pour la fondation;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications ont été nécessaires au design du chalet afin de réduire au minimum les impacts sur l'aménagement du site et de prévenir la dégradation et l'érosion des rives, en favorisant la conservation de leur caractère naturel;
- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte aucunement atteinte à la jouissance, par les propriétaires d'immeubles voisins, de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT suite aux délibérations du comité consultatif d'urbanismes (CCU), il fut proposé à l'unanimité, par les membre du CCU, que ces derniers recommandent au Conseil de la municipalité de Blue Sea d'accepter la demande de dérogation mineure, tel que présentée par l'inspectrice en bâtiment et environnement sur le plan, minute 3270, préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Christian Schnob.
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2018-001;
- QUE la marge de construction riveraine pour le coin nord du bâtiment soit établie à 19,5 mètres de la ligne des hautes eaux naturelle, soit une dérogation de 2,4 mètres;
- QUE la marge de construction riveraine pour le coin ouest du bâtiment soit Établie à 21,1 mètres de la ligne des hautes eaux naturelles, soit une dérogation de 0,8 mètres;
- QUE la marge de construction riveraine pour le coin ouest de la galerie couverte rattachée à la partie sud-ouest du bâtiment soit établie à 20,5 mètres de la ligne des hautes eaux naturelles, soit une dérogation de 1,4 mètre.

**ADOPTÉE**

**2018-02-041**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN JANVIER 2018**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 1 à 4 de janvier 2018 et qui totalisent un montant de 16 074,92\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 9 055,24\$ pour les salaires versés en janvier 2018 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 686,68\$ pour le mois de janvier 2018 soient acceptées;



QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 4 122,70\$ pour le mois de janvier 2018 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2018-02-042**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JANVIER 2018**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les déboursés de janvier 2018 qui totalisent un montant de 209 565,36\$ sur le journal des déboursés nos 446 à 448 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2018-02-043**

**REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que les élus produisent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection;

CONSIDÉRANT QUE le registre des dépôts des déclarations d'intérêts pécuniaires suivant, a été déposé devant le conseil lors de la présente séance par le directeur général, Monsieur Christian Michel :

**Registre des dépôts des déclarations d'intérêts pécuniaires devant le conseil des élus municipaux**

Nom	Poste	Date reçue à mon bureau
Laurent Fortin	Maire	9 janvier 2018
Michael Simard	Conseiller 1	13 novembre 2017
Pierre Normandin	Conseiller 2	9 janvier 2018
Marc Lacroix	Conseiller 3	13 novembre 2017
Gérard Lacaille	Conseiller 4	16 novembre 2017
Paul Dénommé	Conseiller 5	28 novembre 2017
Marielle Cousineau-Fortin	Conseillère 6	9 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accuse réception du registre des dépôts des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

---

Note : Comités de la MRC sur lesquels le Maire, monsieur Laurent Fortin a été sélectionné pour siéger :

**Comités :**

- Membre du comité d'administration générale
- Président du comité de Sécurité Publique - Sécurité Incendie
- Membre du comité de Sécurité Publique – Protection policière
- Membre du comité d'Environnement
- Membre du comité d'Aménagement et développement économique
- Membre du Comité Ad-Hoc - Budget



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**Délégation :**

- CA Tricentris,
  - Président du CA de CHGA
- 

**2018-02-044**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT QU' à la séance ordinaire du 4 décembre 2017 il avait été convenu de reporter la nomination du maire suppléant à une séance ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller #1, Monsieur Michael Simard, souhaite assumer les tâches de maire suppléant pour une période d'un (1)an;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la nomination de monsieur Michael Simard comme maire suppléant, pour une période de un (1) an.

**ADOPTÉE**

---

**Avis de motion** est par la présente donné par Gérard Lacaille, conseiller, voulant que le règlement n° 2018-062 « *concernant les nuisances* » sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, et la lecture du projet de règlement sera faite suite au présent avis de motion.

---

**2018-02-045**

**PRÉPOSÉ AU PRESBYTÈRE ET ANIMATEUR DE LA MAISON DES JEUNES – FIN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE les services de l'employé 70-0017 ne sont plus requis pour l'animation de la Maison des Jeunes, depuis la signature d'une entente avec Mani-Jeunes qui s'occupe de la gestion des activités pour les jeunes de la municipalité à raison de 3 soirs par semaine;

CONSIDÉRANT QUE depuis la signature du contrat emphytéotique avec l'association des Amis du Presbytère, l'employé 70-0017, qui assumait les tâches de préposé au Presbytère ne peut plus être employé par la municipalité, mais que ce dernier doit être embauché par l'emphytéote, soit l'Association des Amis du Presbytère;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un avis par Courriel, daté du 17 janvier 2018, de la part du Conseil d'administration de l'association des Amis du Presbytère, à l'effet que ce dernier n'entend pas retenir les services de l'employé 70-0017 pour la saison 2018;

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à la direction générale de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé 70-0017;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE la date effective pour la fin d'emploi soit le 6 février 2018;

**ADOPTÉE**

**2018-02-046**

**COMBEQ 2018 – INSCRIPTION CONGRÈS**

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2018 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra à Rivière-du-Loup, les 3,4 et 5 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 600\$ pour les membres de la COMBEQ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les coûts relatifs à l'inscription de l'inspectrice en bâtiments et environnement au congrès 2018 de la COMBEQ, ainsi que les frais afférents, incluant les repas non inclus dans l'inscription au congrès, le déplacement et l'hébergement.

**ADOPTÉE**

**2018-02-047**

**CONGRÈS ADMQ – INSCRIPTION**

CONSIDÉRANT QUE le congrès 2018 de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra les 13, 14 et 15 juin 2017, au Centre des Congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 524\$ excluant les taxes pour les membres de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE 3 ateliers de perfectionnement hors congrès sont offertes dans le cadre du Congrès 2018 pour les membres de l'ADMQ au coût de 142\$ par formation, que le membre soit inscrit ou non au congrès, et que ces ateliers se donnent le 13 juin 2018 en avant-midi;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe sera accompagnatrice lors du Congrès et que ces ateliers Hors congrès s'adressent aussi à elle;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général désire participer à 1 des 3 ateliers, soit « *Gestion du temps* » que la directrice générale adjointe pourrait participer 1 atelier de son choix;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les coûts relatifs à l'inscription du Directeur général et Secrétaire-trésorier, Christian Michel au congrès 2018 de l'ADMQ, au coût de 542\$ plus les taxes applicables, ainsi que les frais afférents, incluant les repas non inclus dans l'inscription au congrès, le déplacement et l'hébergement;





QUE le Conseil autorise l'inscription à un atelier de perfectionnement pour le Directeur général et la directrice générale adjointe, au coût de 142\$ par participant, plus les taxes applicables, ainsi que les frais afférents, incluant les repas non inclus à ses activités.

**ADOPTÉE**

**2018-02-048**

**PROPOSITION DL – RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR PORTABLES ET CONTRAT DE SERVICE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location, de service et entretien des portables du Conseil sera échu en date du 18 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition pour 6 portables avec contrat de service et entretien pour un prix d'achat total de 12 338,57\$, et des modalités de paiements mensuels de 349,80\$

CONSIDÉRANT QUE cette proposition comprend :

- 6 portables
- 1 switch brocade
- 1 firebox LAN sans fil
- le transfert des données des anciens portables vers les nouveaux portables
- préparation des postes + mise en service sur place (installation de logiciel, antivirus, jonction au réseau, test)
- service, entretien et réparation pour 3 ans

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE ce Conseil autorise le renouvellement du contrat de location, en considérant la proposition de Groupe DL #MKI004349, tel que décrite dans le préambule.

**ADOPTÉE**

**2018-02-049**

**ENTRETIEN MÉNAGER – CENTRE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la personne qui assume les tâches ménagères et l'entretien du centre municipal et les bureaux de l'administration nous a annoncé qu'elle désire mettre fin à son lien d'emploi avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons embauché une personne de façon temporaire pour s'occuper de l'entretien des bureaux et du centre municipal;

CONSIDÉRANT QU' il serait opportun de publier une offre d'emploi pour un travailleur autonome qui assumerait les tâches d'entretien pour les bâtiments municipaux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à la direction générale de publier une offre d'emploi, à titre de travailleur autonome, pour l'entretien des locaux et bâtiments municipaux;



QUE les candidats intéressés nous fassent parvenir une lettre d'intention en incluant toute expérience en lien avec les tâches à effectuer, et le tarif horaire souhaité.

**ADOPTÉE**

**2018-02-050**

**LOCATION SALLE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE pour louer la salle municipale pour des événements privés, le tarif est établi à 50\$ lors d'activités à but non lucratif et de 75\$ pour les activités à but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE les coûts actuels pour la location de la salle ne couvrent pas les frais d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE les locataires doivent faire eux-mêmes le ménage suite à la location et ranger les équipements utilisés;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite augmenter le prix de location de la salle à 55\$ (sans but lucratif) et 80\$ (à but lucratif);

QUE l'entretien continue d'être la responsabilité des locataires;

QUE le Conseil désire maintenir la gratuité pour des funérailles des citoyens de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**2018-02-051**

**PROPOSITION DE BUREAUX DANS LA MAISON DES JEUNES POUR ADMINISTRATION ET MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les locaux de l'administration actuels sont très restreints;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général partage un bureau avec le maire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et le soutien administratif partagent le même aire de travail;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité de réaménager la Maison des Jeunes de façon à faire 2 bureaux pour y installer le directeur général et le maire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition, #MKI005023, pour le branchement du réseau dans ces dits bureaux, au coût de 700\$ avant taxes, ce qui assurerait la connectivité de ces deux bureaux avec le reste des employés et le réseau interne, incluant l'imprimante;

CONSIDÉRANT QU' il faudrait construire 2 partitions murales pour créer 2 bureaux;

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil autorise l'installation du câblage réseau pour 2 futurs bureaux, tel que proposé par Groupe DL dans leur soumission #MKI005023;

QUE le conseil demande au directeur général d'obtenir des prix pour établir le coût relatif à la construction de 2 bureaux, incluant l'électricité et éclairage requis et de soumettre ces coûts lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil, le 6 mars 2018.

**ADOPTÉE**

**2018-02-052**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME SIGNATAIRE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Christian Michel à signer tout document, pour et au nom de la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

**2018-02-053**

**ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUVELLEMENT UMQ**

CONSIDÉRANT QUE conformément au code municipal et à la solution UMQ, la municipalité de Blue Sea et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période (maximum de 5 ans);

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires Inc., s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultants indépendant requis par l'union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65% au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15%;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires Inc. en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- QUE la municipalité de Blue Sea mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- QUE La municipalité de Blue Sea s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Blue Sea durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Blue Sea joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- QUE La municipalité de Blue Sea s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;
- QUE Sujet à la loi, la municipalité de Blue Sea accepte qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

**ADOPTÉE**

**2018-02-054**

**FORMATION MAIRE ET DG**

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation à une formation organisée par la MRC, formation intitulée «Directeurs généraux locaux et de MRC : Rôles et collaborations »;
- CONSIDÉRANT QU' exceptionnellement, cette formation est offerte dans la région, et se déroulera à l'Auberge des draveurs à Maniwaki, le 18 avril prochain;
- CONSIDÉRANT QUE cette formation dispensée par l'ADMQ au coût de 307\$, avant taxes, pour les membres de l'ADMQ, et que le maire qui désire participer est admissible au même coût, si le DG est membre de l'ADMQ;
- CONSIDÉRANT QUE le directeur général sera absent lors de cette journée, mais que le maire tient à participer à cette formation;
- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe, est aussi membre de l'ADMQ, et que cette dernière pourrait participer en remplacement du directeur général;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :



QUE ce Conseil autorise l'inscription de la directrice générale adjointe et du maire, pour la formation «Directeurs généraux locaux et de MRC : Rôles et collaborations », qui sera dispensée le 18 avril 2018 à l'Auberge des Draveurs à Maniwaki;

**ADOPTÉE**

---

## AVIS DE MOTION – TRAITEMENT DES ÉLUS

**Avis de motion** est donné par Paul Dénommé, conseiller, qu'à une séance subséquente du conseil, il y aura la présentation du règlement 2018-060 modifiant le règlement 2015-041 relatif au traitement des élus de la municipalité de Blue Sea.

### **La modification concerne l'article 2 :**

#### ARTICLE 2

**L'article 2 du Règlement 2015-035** relatif au traitement des élus est modifié par les textes suivants :

*« Les rémunérations mentionnées à l'article 2 sont gelées pour l'année financière 2018 débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant au 31 décembre 2018. »*

*« Advenant une augmentation (levée du gel) l'augmentation sera pour l'année en cours et en aucun cas ne devra être rétro active. »*

---

#### **2018-02-055**

#### **FORFAIT CLÉ EN MAIN ET CARTE DE MEMBRE COMMERCIALE - CHGA**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service clé en main pour tous les « spots » publicitaires de l'année 2018, incluant :

- Chronique touristique (valeur de 367\$)
- Capsule historique (valeur de 1 463\$)
- Souhais des fêtes (valeur de 1770\$)
- Publicités à offrir (valeur de 530\$)
- Avis publics (valeur de 5520\$ - 20 avis)
- Publicités et événements (valeur de 5110\$ - 25 pub et 10 évén.)
- 2 entrevus (valeur de 250\$);

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale du forfait est de 15 010\$, et que l'offre de service est pour un montant de 1550\$ + taxes applicables, soit une économie de presque 90%;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la carte de membre commerciale 2018 est dû, au coût de 35\$, incluant les taxes, carte valide du 1<sup>er</sup> janv. Au 31 décembre 2018;

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition de CHGA pour le forfait « Clé en main » au coût de 1550\$ plus taxes applicables;



QUE ce Conseil autorise le renouvellement de la carte de membre commerciale au coût de 35\$.

**ADOPTÉE**

**2018-02-056**

**BOURSES MÉRITE SCOLAIRE -FINISSANTS 2018**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le Conseil de la municipalité de Blue Sea donne 100\$ à chacun des finissant de secondaire 5 de l'école Sacré Cœur de Gracefield, qui réside sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour 2017, la municipalité a donné 5 bourses de 100\$ chacune, aux 5 finissants provenant de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE nous ne connaissons pas encore le nombre de finissants en provenance de la municipalité;

Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise des bourses de 100\$ pour chaque finissant provenant de la municipalité de Blue Sea;

QUE le Conseil demande à l'école Sacré-Cœur de Gracefield de fournir les noms des étudiants de secondaire 5 qui obtiendront leur diplôme d'étude secondaire en juin prochain et qui résident sur le territoire de la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

---

Note : Confirmation MTMDET pour contribution 50% - lettre confirmant la participation du MTMDET dans le dossier du raccordement de piste cyclable avec condition d'acceptation par le ministre. Le maire ajoute que le projet dont les coûts ont doublés, depuis la première ébauche, fera l'objet d'une ré-évaluation par le Conseil, et qu'un nouveau trajet moins coûteux pourrait être proposé.

Note : Permis du MTMDET pour installation des enseignes pour stationnement d'hiver en but d'une application du règlement sur le stationnement # SQ 2017-001. Une demande a été faite au MTMDET afin que ces derniers achètent et installent les 2 enseignes qui doivent être installées sur le chemin Blue Sea Nord et chemin d'Orlo, chemins sous la juridiction du MTMDET. Une demande a aussi été faite pour une extension du délai d'installation qui se termine le 6 avril 2018, alors que le sol devrait être encore gelé.

---

**2018-02-057**

**COMMANDE DE PANIERS DE FLEURS SUSPENDUS – QUANTITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les paniers de fleur nécessitent beaucoup d'arrosage;

CONSIDÉRANT QU' en 2017, c'est pour cette raison que nous avons diminué à 25 le nombre de paniers suspendus, tout en les rapprochant du centre du village, pour en faciliter l'arrosage;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la Pépinière Haute-Gatineau demande à connaître le nombre de paniers que la municipalité souhaite acheter afin de les préparer;

Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat de 25 paniers d'annuelles pour la saison 2018.

**ADOPTÉE**

---

Note : Campagne Centraide - Accusé de réception, mais la municipalité redistribue les profits du déjeuner du Conseil au Comptoir alimentaire « l'Essentiel » de Blue Sea et au fond d'aide aux personnes âgées dans le besoin

Note : Clinique Santé Haute-Gatineau : Dépôt des États financiers et statistiques 2017

---

**2018-02-058**

**LES BOURSES DE LA RELÈVE**

CONSIDÉRANT QU' il y a 9 ans, la région se dotait d'un levier de développement social important : Les Bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE ce système de bourses vise à encourager les étudiantes et étudiants de la Vallée-de-la-Gatineau à devenir une main-d'œuvre qualifiée dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires s'engagent, suite à l'obtention de leur diplôme, à travailler dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, afin de simplifier la structure, les opérations sont regroupées sous la gouverne de la Fondation des bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE cette structure permet l'émission d'un reçu officiel pour impôts, lorsqu'admissible;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite fortement garder la relève au sein de notre région;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le même montant que 2017, soit une contribution financière de 300\$ dans ce projet qui permet d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

**ADOPTÉE**

---

Note : lettre de remerciement de la paroisse Ste-Marie de l'Incarnation. La communauté Chrétienne St-Félix de Blue Sea remercie la municipalité pour l'appui soutenu du Conseil municipal pour garder notre église vivante et belle.

---



**2018-02-059**

**FEUILLET PAROISSIAL – DEMANDE DE CONTRIBUTION**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de contribution financière pour l'impression des feuillets paroissiaux pour le secteur Haute Gatineau pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QU' en contrepartie de la contribution de 150\$, la municipalité de Blue Sea apparaîtra parmi les commanditaires pour une période d'un an.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise une contribution de 150\$ pour les feuillets paroissiaux à être imprimés pour l'année 2018-2019.

**ADOPTÉE**

---

Note : Contribution Croix-Rouge – Suite à la résolution #2017-03-062 la municipalité de Blue Sea avait résolu de renouveler l'entente pour 3 ans, et s'engageait à verser une contribution annuelle comme suit :

- 2016-2017 : 150\$
  - 2017-2018 : 160\$
  - 2018-2019 : 160\$
- 

**2018-02-060**

**LOCAUX POUR COMPTOIR DE DÉPANNAGE ALIMENTAIRE – LETTRE DE REMERCIEMENT À LA COMMUNAUTÉ ST-FÉLIX DE BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE la communauté Chrétienne St-Félix de Blue Sea, nous offre des locaux pour la mise sur pied du Comptoir alimentaire « L'Essentiel » de Blue Sea;

Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil demande à ce qu'une lettre de remerciement soit envoyée afin de les remercier de leur générosité et de leur appui pour ce projet Communautaire important.

**ADOPTÉE**

**2018-02-061**

**DON D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – TRAVERSE DE BOUCHETTE**

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale en 2014, les lots séparés par un chemin ou cours d'eau se voyaient assignés un numéro de cadastre Distinct;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot rénové # 4 989 761, parcelle de terrain d'une superficie de 660.8 m<sup>2</sup>, séparé du reste de son terrain par la traverse de Bouchette, n'a pas d'usage pour cette parcelle de terrain et désire en faire don à la municipalité de Blue Sea en prévision des travaux de réfection qui seront réalisés en 2018 dans le cadre du PIIRL – Volet RIRL;





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire se propose de partager les frais notariés pour le transfert du terrain en faveur de la municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte la proposition du propriétaire du lot # 4 989 761;
- QUE ce Conseil autorise la dépense relative à 50% des frais notariés pour le transfert des titres;
- QUE le Maire et/ou la direction générale soient autorisés à signer toute documentation à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-02-062**

**MAISON DES JEUNES – MANI-JEUNES INC.**

- CONSIDÉRANT QUE suite aux problématiques qui existaient à la Maison des Jeunes, le Conseil municipal a décidé de signer une entente avec Mani-Jeunes de Maniwaki pour la gestion et l'animation à raison de 3 soirs par semaine;
- CONSIDÉRANT QUE l'entente fut signée au mois de septembre, et les activités d'animation ont débuté au début octobre;
- CONSIDÉRANT QU' en date du 6 février 2018, l'assistance aux soirées d'animation est pratiquement nulle, et que les jeunes qui sont passés viennent plus souvent qu'autrement utiliser les toilettes ou chercher de l'eau à l'abreuvoir;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil voudrait reprendre en main la gestion des activités pour les jeunes et organiser des activités à l'extérieur une à deux fois par mois, comme par exemple assister à des parties de Hockey des Olympiques, voire même des Sénateurs lorsque possible, aller glisser au Mont Edelweiss, ou camp Fortune, activité de tyrolienne, etc...
- CONSIDÉRANT QUE les jeunes intéressés devraient s'inscrire, ce qui les responsabiliserait et confirmerait leur engagement ;
- CONSIDÉRANT QUE cette façon de faire a déjà fait ses preuves dans le passé, et que beaucoup de jeunes y participaient ;
- CONSIDÉRANT QUE l'entente avec Mani-Jeunes Inc. coûte environ 1 100\$ par mois, soit 10 000\$ pour la période d'octobre à juin, et que cet argent pourrait être utilisé pour les coûts reliés aux activités prévues par le Conseil pour les jeunes;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil souhaite terminer l'entente avec Mani-Jeunes effective au 1<sup>er</sup> février 2018;
- QUE l'argent prévu au budget pour l'entente avec Mani-Jeunes Inc. soit utilisé pour assumer une partie des coûts reliés aux activités qui seront organisées pour les jeunes autant dans la municipalité qu'à l'extérieur.



**ADOPTÉE**

**2018-02-063**

**BLUE SEA 100 ANS – DATES POUR CONSULTATION PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite organiser des activités spéciales pour le 100<sup>ième</sup> anniversaire de Blue Sea qui aura lieu en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite aussi sonder la population pour connaître leurs opinions sur les activités qui seront choisies pour les festivités du 100<sup>ième</sup>;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de convenir d'une date pour consulter la population;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil choisisse le 7 avril 2018 @ 10h00 AM au centre municipal, situé au 10, rue Principale pour consulter la population au sujet des activités du 100<sup>ième</sup> anniversaire de Blue Sea, en 2021.

**ADOPTÉE**

---

Note : Radiothon 2018 CHGA – Comme le Radiothon n'aura pas lieu à l'aréna de Maniwaki, des activités de Radiothon seront organisées dans chacune des municipalités. Il fut proposé de faire une journée Radiothon au centre municipal avec diffusion du Radiothon et activités de danse pour les participants. Le Maire demande au Bel Âge de s'occuper de l'organisation de cette journée.

---

**2018-02-064**

**CONTRIBUTION MUNICIPALE AUX ACTIVITÉS SPORTIVES POUR JEUNES**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la municipalité contribue une partie des coûts relatif aux activités sportives des jeunes de la municipalité, par exemple 50% du transport pour le ski, hockey (frais aréna), la moitié de la facture pour l'inscription au soccer;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des demandes de contribution pour la danse;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités coûtent plus cher que d'autres, et qu'il y aurait lieu d'établir un montant unique par jeune pour une activité sportive par année;

CONSIDÉRANT QUE certaines activités ont lieu sur 2 années, c'est-à-dire que l'activité commence en septembre pour se terminer en mai;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau-Fortin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite établir à 100\$/jeune pour une activité par année;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QU' advenant le paiement de 100\$ à un jeune pour une activité, ce même jeune ne pourra pas recevoir une autre contribution avant une année complète;

QUE même si un jeune est inscrit à plusieurs activités sportives, il ne pourra pas recevoir plus d'une contribution de 100\$.

**ADOPTÉE**

Période de questions de 20h05 à 20h21

**2018-02-065  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 février 2018 soit close à 20h21.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Laurent Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2018.

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier